

Rôle de l'Etat : le retour du pendule?

Autor(en): **Forster, Jacques**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **33 (1996)**

Heft 1245

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1025304>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'INVITÉ DE DP

Rôle de l'Etat: le retour du pendule?

Trois économistes nord-américains viennent de publier un rapport sur l'état de la liberté économique dans le monde. Préfacé par Milton Friedman, cet ouvrage est, selon l'«Economist» «la tentative la plus réussie à ce jour de définir et de mesurer la liberté économique». Qu'y apprend-on?

JACQUES FORSTER

professeur à l'Institut universitaire d'études du développement (IUED), Genève.

REPÈRES

Economic Freedom of the World: 1975-1995, James Gwartney, Robert Lawson and Walter Block, Fraser Institute, Vancouver 1996, 308 p.

Guy Herzlich, «Le retour de l'Etat en Amérique latine», *Le Monde*, 19 janvier 1996.

L'analyse de 102 pays sur une période de vingt ans aboutit à une conclusion sans équivoque: les niveaux et taux de croissance du PIB par habitant sont d'autant plus élevés qu'est grande la liberté économique. Mais qu'est-ce donc que cette liberté et comment la mesure-t-on? Selon l'étude, les individus jouissent de la liberté économique dès que les droits de propriété sont protégés et qu'ils peuvent être exercés sans restrictions. Les auteurs construisent un indice de liberté économique – en quelque sorte *a contrario* – à partir d'un inventaire des mesures étatiques portant atteinte à cette liberté. Dix-sept mesures sont ainsi recensées, pondérées et réparties en quatre catégories:

- la politique monétaire qui doit préserver la valeur de la monnaie et permettre aux individus de détenir des comptes en devises dans leur pays et à l'étranger;

- la place de l'Etat dans la gestion de l'économie: importance du secteur public, contrôle des prix, des taux d'intérêts;

- la fiscalité qui mesure les ponctions opérées par l'Etat sur les gains. La confiscation du temps des individus par l'Etat, par exemple par le service militaire obligatoire, est aussi prise en compte;

- le régime des échanges internationaux: liberté du commerce, des changes, et des mouvements de capitaux.

Pensée unilatérale

Mesurée à cette aune, la liberté économique ne se porte pas mal en Suisse. Notre pays est classé 5^e sur 102 après Hong Kong, Singapour, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis. L'Allemagne arrive au 20^e rang, la France au 32^e. alors que l'Iran, l'Algérie et le Zaïre ferment la marche.

Les auteurs considèrent donc que la seule menace à la liberté économique vient de l'Etat. Son intervention dans le domaine des prix ou les limites qu'il fixe à la liberté d'exercer une activité économique sont mises en exergue. On ne trouve toutefois nulle mention des atteintes à la liberté économique que représentent les ententes cartellaires. De même, aucune allusion n'est faite aux facteurs structurels qui empêchent de larges couches de la population d'accéder à la terre, au crédit, à l'emploi, limitant ainsi sévèrement leur liberté économique. Une lacune d'autant plus regrettable que les auteurs dénoncent les droits à la satisfaction des besoins vitaux (logement, nourriture, soins médicaux) ou à un revenu minimum qui, selon

eux limitent la liberté économique. «De soi-disant droits de ce type, écrivent-ils, ne sont que des demandes déguisées pour imposer des transferts de revenu et de richesse.» Que restait-il alors à ceux qui n'ont ni terre, ni capital ni travail?

Cette approche s'inscrit dans le vent du libéralisme débridé des dernières années. Mais n'est-elle pas déjà un peu ringarde? On a depuis longtemps pris conscience que la globalisation n'est pas uniquement un phénomène économique et que les défis à relever ne se résument pas à la lutte pour accroître la compétitivité. L'environnement, les crises sociales, les conflits, la criminalité économique ne peuvent se gérer avec l'Etat-gendarme mythique du libéralisme économique.

Répondre à ces défis requiert un nouveau cadre institutionnel, de nouvelles politiques et de nouvelles règles pour les acteurs économiques. C'est dans cette perspective qu'il faut envisager le rôle de l'Etat qui, s'il doit être transformé, ne doit pas être nécessairement réduit.

Réhabilitation de l'Etat

Les limites du désengagement de l'Etat sont devenues récemment très visibles en Amérique latine. La croissance obtenue grâce à la libéralisation ne peut se poursuivre qu'avec la mise en œuvre d'autres réformes structurelles. Sans une action décisive pour améliorer la répartition des revenus, beaucoup de pays du continent resteront des terrains favorables aux tensions sociales, à la délinquance et aux menaces qu'elles entraînent pour les valeurs démocratiques, le respect des droits de l'homme. Une meilleure répartition des revenus requiert en premier lieu un accès plus large de la population à la terre – problème particulièrement aigu en Amérique latine – et au crédit. Qui d'autre qu'un Etat démocratique et soucieux du long terme peut réaliser ces réformes? Dans un article, paru en janvier dans *Le Monde*, Guy Herzlich évoque la réhabilitation de l'Etat en cours dans le continent: «Même si c'est d'un Etat régulateur et arbitre, et non plus d'un Etat producteur de biens et fournisseur d'emplois qu'il s'agit, c'est clairement un renversement de perspectives que recommandent les experts et les responsables de la Banque mondiale... Peut-être ce renversement ne pouvait-il se produire qu'après le «choc libéral»» Peut-être. L'important est qu'il se produise. ■